

Sur la préhistoire du manifeste littéraire (1500-1828)

Daniel Chouinard

Volume 16, numéro 3-4, octobre 1980

Le manifeste poétique/politique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/036715ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/036715ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Chouinard, D. (1980). Sur la préhistoire du manifeste littéraire (1500-1828). *Études françaises*, 16(3-4), 21-29. <https://doi.org/10.7202/036715ar>

Sur la préhistoire du manifeste littéraire (1500-1828)

DANIEL CHOUINARD

Les Huguenots ayant advis de ce qui se passoit, dresserent une contre-Ligue, dont le Prince (de Condé) se déclara le Lieutenant [...] & publia un Manifeste plus sanglant que pas un autre qui eut encore paru, & qui marquoit son humeur vehemente, son courage franc et hardy, & la chaleur qu'il avoit pour sa religion.

MÉZERAY¹

Le manifeste littéraire connaît, depuis moins d'un siècle, une fortune éclatante. Il jouit d'un prestige d'autant plus grand qu'il désigne une forme indéfinie, un acte extra-littéraire, voire un état d'esprit². L'étudier, c'est glisser inévitablement vers une analyse de contenu, comme si sa nature de «texte d'idées» oblitérait le dynamisme de sa forme. La question de ses origines

1. Janvier 1577, François-Eudes de Mézeray, *Abrégé chronologique, ou extrait de l'histoire de France*, Paris, 1678, t. 3, p. 1126.

2. «...d'autres [...] disaient préférer concevoir un manifeste seulement si les événements politiques et le climat culturel justifiaient l'efficacité d'un tel geste...» Hélène Beauchamp, «Manifeste en seize textes théoriques», dans *Jeu, Cahiers du théâtre*, 8, printemps 1978, p. 76.

obscur et modeste est aussi paradoxale du moins au seizième siècle. Celles-ci ne laissent guère en effet présager la faveur dont il bénéficie de nos jours. L'évolution sémantique du mot peut se comprendre comme le passage d'une spécialisation assez bien définie à une extension toujours susceptible d'enrichissement. Elle paraît se réduire à trois opérations linguistiques : la substantification, l'emprunt et le néologisme de sens. Il est même loisible de l'arrêter au seul processus néologique.

Il faut cependant douter des définitions reçues. Dès le xviii^e siècle, la prolifération et l'extrême variété des écrits intitulés « manifeste » font que les emplois attestés par les dictionnaires — même anciens — ne correspondent guère aux réalités textuelles, si bien qu'une compilation récente, *le Manuel de la parole*, a dû rejeter en bloc les acceptions canoniques et formuler six critères formels qui, quoique pertinents, ne résolvent pas les malentendus qu'engendre nécessairement une série de productions hétérogènes³. Ainsi, pour résumer cette évolution, nous conserverons les anciens schèmes définitionnels et nous nous attacherons surtout à l'époque des guerres de religion, c'est-à-dire aux décennies où prend forme le manifeste « moderne ». Les exemples allégués seront tirés de *l'Abrégé* de Mézeray, qui offre de nombreux avantages : connaissance directe des textes, usage restreint et systématique du terme et, à l'opposé de nos lexicographes, absence de déformation sémantique rétrospective⁴.

Avant les années 1550, l'emploi du mot comme substantif reste assez exceptionnel : il désigne soit, précise Godefroy, « un état détaillé de la cargaison que le capitaine doit remettre à la

3. « Premièrement, et c'est sa caractéristique essentielle, le man. est toujours porteur d'un message. [...] Deuxièmement, le man. n'existe qu'en fonction d'un environnement socio-politique [...] le man. se réfère à une action concrète [...] La dimension collective est un quatrième trait [...] le man. se définit avant tout par sa publication et non par son écriture [...] il y a le plus souvent dans le man. un certain degré de violence verbale... » Daniel Latouche, *le Manuel de la parole, Manifestes québécois*, Québec, Boréal-Express, 1977, t. 1, p. 15 et 16.

4. Le manifeste « constituerait [...] une nomenclature restreinte si les historiens de la littérature ne rangeaient sous la rubrique « man. », bon nombre de textes qui ne sont pas désignés comme tels. » Vincent Fournier, « Manifestes littéraires », dans *la Grande Encyclopédie*, Paris, Larousse, 1974, t. 36, p. 7576.

douane à son arrivée⁵», soit, plus rarement toutefois, comme chez Cotgrave, «la partie honteuse⁶». À cet effet, Huguet cite *la Satyre Ménippée* : «Celuy (le figuier) dont Adam et Eve couvrirent leur manifeste estoit le figuier de Paradis⁷.» Il peut arriver, atteste Wartburg, qu'un auteur utilise ce terme à la place de «manifestation», de formation plus ancienne⁸. L'anglais, où *manifest*, emprunté au français, connaît une progression parallèle, conserve encore cet usage, considéré comme vieilli⁹. Au demeurant, presque toujours adjectif, il recouvre les acceptions de *Manu(i)festus*, dont il provient, «expliqué par les Latins comme signifiant «pris à la main», par suite «pris sur le fait» [...] «pris en flagrant délit de mensonge, de crime» [...] évident (sens moral) ...»¹⁰. Fait curieux, tous les *thesauri* le confirment, le latin ignore la substantification¹¹. Les contraintes suscitées par les guerres de religion changeront cet état de fait.

Le champ sémantique est enrichi, vers 1575, par l'emprunt à l'italien, où *manifesto*, déjà établi comme substantif, désigne toute «feuille volante, manuscrite ou imprimée, de format varié, qu'on affiche dans les lieux publics, dans une intention publicitaire ou propagandiste, afin de divulguer des faits intéressants la communauté...»¹² et certaines publications diplomatiques et politiques qu'adopteront les Français. Au début, les lexicographes auront peine à le distinguer de «déclaration»¹³ ;

5 F Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Paris, 1888, t 5, p 149 (N Y, Krauss Reprint, 1961)

6 Randle Cotgrave, *A Dictionarie of the French and English Tongues*, Londres, 1611, non pag (N Y, Georg Olms, 1970)

7 E Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*, Paris, Didier, 1961, t 5, p 127 Cet emploi (un hapax ?) ne se rencontre nulle part ailleurs

8 Cf W von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Basel, Zbinden Druch und Verlag, 1969, B 6, Teil 1, p 229

9 Cf *The Oxford English Dictionary*, Oxford, Clarendon Press, 1961, t 6, p 122 L'Anglais désigne le manifeste moderne par *manifest* ou *manifesto* et cela, semble-t-il, indifféremment, conservant ainsi la trace des deux emprunts

10 A Ernout et A Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1959, p 385

11 Notamment ceux de Robert Estienne et d'Aegidio Forcellini

12 S Battaglia, *Grande Dizionario della lingua italiana*, Turin, U T E T, 1975, t 9, p 692

13 « or declaration », R Cotgrave, *op cit*, non pag

puis, à la fin du XVIII^e siècle, de Richelet à Furetière, du *Dictionnaire de l'Académie* à l'*Encyclopédie*, ils proposeront avec quelques variantes d'« amplification », une définition globale et englobante, qui prévaut encore de nos jours.

1. Richelet (c. 1679) : « Manifeste, s.m. Écrit où l'on découvre son dessein, & où l'on se justifie de quelque chose. Publier un manifeste. »

2. Furetière (c. 1690) : « Manifeste, s.m. Est une déclaration que font les Princes par un écrit public, des intentions qu'ils ont en commençant quelque guerre, ou autres entreprises, & qui contient les raisons & moyens sur lesquels ils fondent leur droit & leurs prétentions. On le dit aussi de pareils écrits que font pour la deffense de leur bien, ou de leur innocence, les grands Seigneurs qui sont accusez [...] Ce que les Princes appellent un Manifeste, les particuliers l'appellent Apologie. »

3. L'Académie (c. 1694) : « Manifeste, Écrit par lequel un Prince, un État, un parti, ou une personne de grande qualité rend raison de sa conduite en quelque affaire de grande importance¹⁴. »

L'*Encyclopédie*, prolix, ne fera que paraphraser. Elle fournit toutefois de précieuses indications sur les conditions qui régissent la naissance du manifeste :

Les puissances modernes étalent à leur tour, dans leurs écrits publics, tous les artifices de la rhétorique, et tout ce qu'elle a d'adresse, pour exposer la justice des causes qui leur fait prendre les armes, et les torts qu'elles prétendent avoir reçus.

Un motif de politique a rendu nécessaires ces man. dans la situation où sont à l'égard des uns des autres les princes de l'Europe [...] Il est de la prudence du prince qui déclare la guerre à un autre, de ne pas s'attirer au même temps sur les bras tous les alliés de celui qu'il attaque : c'est un parti pour détourner cet inconvénient qu'ont fait aujourd'hui des man., qui renferment quelquefois la raison qui a déterminé le prince à commencer la guerre sans la déclarer¹⁵.

14. Pierre Richelet, *Dictionnaire françois...*, Genève, 1679, t. 2, p. 14. (Genève, Slatkine Reprints, 1970) ; Antoine Furetière, *Dictionnaire universel...*, La Haye, 1727, t. 3, non pag. (N.Y., George Olms, 1972) ; le *Dictionnaire de l'Académie*, Paris, 1694, t. 2, p. 21 (Lille, fac-similé, 1901).

15. (De Jaucourt ?), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné...*, Neufchâtel, S. Faulché, 1765, t. 10, p. 37-38 (Stuttgart, F. Fromman, 1966).

Cette définition, malgré les redites, laisse poindre quelques ambivalences : ou l'on ne précise pas le statut de l'émetteur (Richelet), ou l'on en indique plusieurs (l'Académie) ; ou l'on surdétermine le contenu et la visée de l'écrit (« Apologie ») ou l'on ne le situe guère dans la hiérarchie des genres politiques (Richelet). La notation suivante, puisée dans *l'Abrégé*, satisfait à l'acception majoritaire qui s'en dégage (substitut de la « déclaration de guerre ») : « En mesme temps le Roy (Henri II) et les Princes liguez (ses vassaux) firent paroistre leurs Manifestes et leurs armes...¹⁶ » Toutefois, certaines données sur les émetteurs (« un parti ») ou sur l'intentionnalité (« où l'on découvre son dessein ») suggèrent d'autres emplois du manifeste. L'œuvre de Mézeray s'avère révélatrice à cet égard : maints passages, où figure le mot, font sous-entendre qu'il ne signifie pas obligatoirement un déclenchement des hostilités, ni qu'il doit dépendre d'un pouvoir en place, puisque les publications auxquelles se réfère l'historiographe servent autant à justifier qu'à dévoiler une position politique et religieuse (la Réforme), qu'elles sont émises par un parti fort éloigné de la légitimité (les Huguenots) et s'inscrivent dans un ensemble de genres nettement distingués, que ce soit par le contexte, le destinataire ou le moyen de diffusion (la harangue, la proclamation, la déclaration, etc.) En voici un exemple probant :

En effet, le Prince de Condé, en partie de despit d'avoir esté trompé par vne femme (la reine-mère) [...] en partie de colère de voir ses ennemis maistres de la personne du Roy [...] s'en courut à bride abatuë [...] à Orléans [...]

Ce fut là comme la place d'armes & le siège capital de son party. Or pour le faire subsister dans l'vnité & dans la discipline [...] il prit serment de tous ceux qui se trouverent là ; Qu'ils demeureroient vnis pour la deffense de la personne du Roy & de celle de la Reyne, pour la reformation & le bien de l'Estat ; Qu'ils meneroient vne vie sans reproches & chrestienne, observeroient les Loix du Royaume & Reglements militaires, & auroient soin d'avoir des Ministres pour leurs prescher la parole de Dieu [...]

Il escrivit ensuite à tous les Princes d'Allemagne, les sujets qu'il avoit eus de prendre les armes, & leur envoya les Let-

16. F. E. de Mézeray, *op. cit.*, t. 2, p. 951, (1552).

tres originales de la Reyne Mere, afin de les persuader à luy prester secours pour tirer de captivité le Roy & elle. Il fit en mesme temps publier vn Manifeste par toute la France à mesme fin, & peu de jours fit courir après la copie d'une Ligue, soit vraye, soit supposée, faite entre le Pape, le Roy d'Espagne et les Guises, pour exterminer tous les Sectateurs de la Nouvelle Religion.

Ce fut vn puissant motif pour mettre de son costé tous les Princes qui en faisoient profession, & pour y retenir les Huguenots de France : car le Conseil du Roy, pensant les desunir, ou les endormir par vne trompeuse sécurité, donna le mesme jour vne Declaration adressée seulement aux Baillifs & à leurs Lieutenants, qui confirmoit l'Edit de Janvier, accordoit abolition de tout le passé, deffendoit de les inquieter pour le fait de la Religion, & leur donnoit liberté d'en faire l'exercice par tout [...]

Lors que le Prince se fut déclaré ...¹⁷

Dans les autres occurrences se remarquent les mêmes caractéristiques et, surtout, l'extrême importance de la réception :

Cependant le Roy de Navarre faisoit publier des manifestes, afin de montrer la justice de sa cause [...] Ces Manifestes neantmoins firent grand effet sur les esprits qui n'avoient point pris de party, ils en gagnerent plusieurs [...] ¹⁸

De cette dialectique toute centrée sur l'impact et la diffusion du texte, de la constance de certaines oppositions (manifeste / déclaration ; quête du pouvoir / pouvoir ; se déclarer / déclarer...) et de l'appropriation du genre par des auteurs autres que les « grands seigneurs », surgissent des utilisations nouvelles. Observables dès le début du XVII^e siècle¹⁹, elles deviennent si fréquentes aux siècles suivants qu'elles supplantent l'usage originel. Mais il faudra attendre les années 1870 pour les voir consignées par les lexicographes. Et, à l'instar de la définition de l'Académie, les distinctions d'un Littré (1863-1873) et d'un

17. F. E. de Mézeray, *op. cit.*, t. 3, avril 1562, p. 1021.

18. *Ibid.*, t. 3, avril 1585, p. 1165.

19. Par exemple, Vital d'Audiguier, *la Philosophie soldade, avec un manifeste de l'auteur...*, Paris, T. du Bray, 1604. Répertoire par Roméo Arbour ; Cf. *l'Ere baroque en France*, Genève, Droz, 1977, 1^{re} partie, t. 1, p. 446 ; entrée n° 3896.

Larousse (1879) seront reprises jusqu'à nos jours, sans que puisse s'imposer une compréhension élargie du terme :

1. Déclaration publique d'un prince [...]
2. Il se dit aussi des déclarations publiques d'un parti. « L'an 1615, Jean Bringern imprima à Francfort un livre contenant deux opuscules intitulés : Manifeste et confession de foi de la rosecroix ». Naudé, *Rosecroix*, IV. [...] + par extension, écrit, publication qui annonce de nouvelles manières de voir dans la littérature, dans les arts. [...] Sainte-Beuve, *Poésie au XVI^e siècle*...²⁰

Chez Larousse, l'explicitation du sens 2 fait mieux saisir le passage des manifestes d'Henri II à ceux du prince de Condé et, finalement, à ceux de tout parti :

On donne aussi le nom de man. à des documents par lesquels un groupe de députés expose au pays la conduite qu'il veut tenir, les réformes qu'il veut demander ; ou bien à ces sortes de proclamations par lesquelles des prétendants à un trône exposent leurs prétentions et formulent un programme de gouvernement²¹.

Ce qui, entre autres, éclaire le fait qu'un programme électoral s'intitulait, avant 1950, manifeste²².

Cependant, ces extensions de sens ne vont pas de soi : les dates rattachées à la fixation de telle ou telle acception demeurent sujettes à caution. Par exemple, il semble que la pratique du manifeste / justification de conflit ait précédé l'année 1574, avancée par Wartburg²³ ; de même, il paraît difficile de spécifier le moment où il s'est mis à désigner un exposé non forcément politique²⁴. Le cas du manifeste littéraire,

20. E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*..., Paris, Hachette, 1874, t. 3, p. 425-426.

21. P. Larousse, *Larousse universel du XIX^e siècle*, Paris, 1878, t. 10, p. 1078.

22. Cf. D. Latouche, *op.cit.*, p. 15.

23. « Sicher aus dem *it* manifesto entlehnt ist die politische bedeutung. : der erste beleg von 1574 findet sich in einem brief des franzosischen gesandten in Venedig an Katharina von Medici. » W. von Wartburg, *op.cit.*, p. 230.

24. « Man., subst., 1574. Emprunté de l'italien *manifesto*. Dér. : manifest, ant, aton. Au sens politique, tous vers 1845. » O. Bloch et W. von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, P.U.F., 1968, p. 388.

dernier néologisme de sens attesté, est plus trouble encore : il appartient à Littré d'avoir, le premier(?), signalé l'heureuse boutade que l'auteur des *Lundis* avait lancée bien avant que le terme ne signifie un recours normal dans les milieux artistiques. Revoyons le texte de Sainte-Beuve, non sans analogie avec celui de Mézeray :

Jusqu'à la mort de François I^{er} (1547), la poésie ne présente aucune autre production digne de remarque [...] Tout enfin semble promettre à Marot une postérité d'admirateurs [...] et à la poésie un perfectionnement paisible et continu, lorsqu'à l'improviste la génération nouvelle réclame contre une admiration jusque-là unanime, et, se détachant brusquement du passé, déclare qu'il est temps de s'ouvrir par d'autres voies un avenir de gloire. *L'Illustration de la langue française* de Du Bellay est comme le manifeste de cette insurrection soudaine, qu'on peut dater de 1549, qui se prolonge telle qu'une autre ligue, durant la dernière moitié du siècle [...] Cet éclat...²⁵

Ce néologisme, précaire en soi, demande quelques explications :

1) le mot et la chose semblent inévitables à cette époque de bouleversement littéraire (1830) : n'y-a-t'il pas, à quelques années de différence, le *Manifeste de la Muse française* (1824) et le *Manifeste contre la littérature facile* (1833)²⁶ ? 2) en revanche, l'on ne rencontre guère l'appellation «manifeste» chez les écrivains antérieurs à Marinetti : toutes les préfaces, déclarations et proclamations du XIX^e siècle ne sont nommées ainsi que par assimilation rétrospective, ce que font volontiers les recueils de textes théoriques du romantisme au symbolisme²⁷ ; 3) le terme a

25. C. A. Sainte-Beuve, *Tableau historique et critique de la poésie et du théâtre français au XVI^e siècle*, Paris, Sautetlet, 1828, p. 54, 57 et 58. (Nous soulignons)

26. A. Guiraud, *Nos doctrines : Manifeste de la Muse française*, 7^e livraison, janvier 1824, cité par A. Chassang et C. Senninger, *les Textes littéraires généraux*, Paris, Hachette, 1958, p. 35-37. Nisard, *Manifeste contre la littérature facile*, 1833, mentionné par R. Molho, *la Critique littéraire en France au XIX^e siècle*, Paris, Buchet-Chastel, 1963, c. «Le Vrai Savoir», p. 127.

27. Cf., par exemple, Bonner Mitchell, *les Manifestes littéraires de la Belle Époque, 1886-1914*, Paris, Seghers 1966. Sur l'émergence du manifeste littéraire au XIX^e siècle, on consultera avec profit la notice de Vincent Fournier, déjà citée.

connu une faveur telle que la confusion la plus grande règne dans l'esprit des compilateurs actuels (sinon plus que dans celui des usagers ?)²⁸ : n'en est-on pas venu récemment à définir le manifeste comme « tout texte écrit qui a plus d'une phrase ... d'ordre politique ou non » pouvant être considéré comme tel « si telle était du moins l'intention de l'auteur »²⁹ ? Nous sommes loin de la relative précision du XVIII^e siècle et de ses traits descriptifs minimaux ! Car maintenant le manifeste, et surtout le littéraire, n'est-il pas, tout autant qu'une intention d'auteur, une perception de lecteur³⁰ ?

28 Echappent à cette règle les travaux et ouvrages suivants : Giovanni Lista, *Futurisme Manifestes, documents, proclamations*, Lausanne, L'Âge d'homme, 1973 ; Noemi Blumenkranz-Onimus, « Quand les artistes manifestent », dans *l'Année 1913 Les formes esthétiques de l'œuvre d'art à la veille de la Première Guerre mondiale*, Paris, Klincksieck, 1971, t. 1, p. 351-374. Le t. 3, *Manifestes et témoignages*, paru en 1973, est aussi fort intéressant.

29 Rapporte par D. Latouche, *op. cit.*, p. 15.

30 Par un retour inévitable, manifeste recoupe, comme au XVI^e siècle, *manifestation* : la compilation *Quebec Underground* qualifie le « manifeste » *Place à l'Orgasme* de « manifeste agi », « d'action conçue et exécutée à la fois comme un manifeste et une manifestation », tout en proposant l'adjectivation de manifeste dans des expressions comme « catalogue-manifeste », « conclusion-manifeste ». Cf. *Quebec Underground, 1962-1972*, Montréal, Mediart, 1973, t. 1, p. 380 s. et t. 2, p. 135 et 282.